

Assemblée paroissiale ordinaire du 07 avril 2017 Procès-verbal

1667 Enney

CCP 17-3459-6 paroisse@bas-intyamon.ch

Présidence	Yvan Jaquet
Membres	Jacqueline Bourquenoud
	Cécile Conus
	Simone Da Costa
	Joël Grandjean
	Yvan Jaquet
	Damien Schafer
Excusés	
Invités	Abbé Claude Deschenaux, curé modérateur
	Christiane Bord, assistante pastorale
	Chantal Jaquet, caissière
Secrétaire	Adeline Conus
Lieu	Salle de l'ancienne école de Villars-sous-Mont

Ouverture de l'assemblée

En ouvrant cette assemblée, Yvan Jaquet, Président, se fait un plaisir de saluer toutes les personnes présentes.

Le Président salue tout d'abord l'Abbé Claude Deschenaux, curé modérateur ainsi que Christiane Bord, déléguée de l'Equipe pastorale, qui accompagnent et soutiennent le conseil de paroisse tout au long de l'année.

Il passe ensuite la parole à Christiane Bord pour débuter l'assemblée par une prière Pape François « Prière pour notre Terre ».

Yvan Jaquet nomme ensuite deux scrutateurs : Messieurs Claudio Derrada et Roger Thorin. Il leur demande d'emblée de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes, y compris la table du Conseil (sans M. l'Abbé) et de lui communiquer ce chiffre pour la clarté de la suite de l'assemblée :

Présentes: 23 personnes

Excusés: Joseph Geinoz (Président de la commission financière – excusé car

Concert annuel de la Sté de musique Albeuve/Enney), Prisca Jaquet.

Mode de convocation

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg No 10 du 10 mars 2017, par affichage aux piliers publics et par convocation en « tous-ménages ». Il a également pu être consulter sur le site internet "www.estavannens.com".

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 08 avril 2016 (il ne sera pas lu car il a été mis à disposition pour consultation au secrétariat paroissial et sur le site internet)
- 2. Comptes 2016 et rapport de la commission financière
- 3. Budget 2017 et rapport de la commission financière
- 4. Pastorale : bilan et perspectives
- Approbation de la modification des statuts de l'Association des paroisses de l'UP Notre-Dame de l'Evi
- 6. Divers

Le mode de convocation et le tractanda sont adoptés sans autres remarques, à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 08 avril 2016

Comme mentionné dans le tractanda et selon décision de l'assemblée du 26 avril 2006, celui-ci ne sera pas lu car il pouvait être consulté auparavant.

Approbation

Personne ne souhaitant prendre la parole à ce sujet, le président demande à ceux qui approuvent ce procès-verbal de le faire par main levée :

Abstention : 0 Contrepartie : 0

Unanimité : 23 personnes

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

2. Comptes 2016 et rapport de la commission financière

Comptes 2016

Le président mentionne qu'aucun récapitulatif des comptes n'est distribué durant l'assemblée puisque les comptes seront présentés par la caissière sur écran.

Il donne ensuite la parole à la caissière de la paroisse, Chantal Jaquet, pour présentation des comptes.

Résultat : l'exercice présente un excédent de revenus de Fr. 18'152.25 pour un total de charges de Fr. 379'636.53. La caissière précise qu'une réserve de Fr. 20'000.00 a été

faite en prévision du changement de chauffage de l'ancienne cure d'Estavannens, ce qui explique la grosse différence par rapport au budget 2016.

Aucune autre question n'étant posée, le président donne la parole à Manuel Francey pour le rapport de la commission financière :

Rapport de la Commission financière

« La commission financière s'est réunie le 10.03.2017. Nous avons effectué les contrôles, pour la première fois, selon le nouveau formulaire à l'usage des commissions financières pour la vérification des comptes des paroisses du canton de Fribourg. Outre les vérifications des pièces justificatives par sondage d'une part et de l'adéquation entre les comptes et les budgets d'autre part, ce formulaire contient un ensemble de points à valider nous permettant d'effectuer notre tâche avec nettement plus de rigueur qu'auparavant. Sur cette base, nous pouvons attester de la régularité de la tenue des comptes et de la gestion financière dans son ensemble. Nous demandons donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2016, d'en donner décharge à la caissière et au Conseil de Paroisse.

Nous saisissons l'occasion pour remercier Mme Chantal Jaquet pour l'excellente tenue des comptes, pour sa transparence vis-à-vis de la commission financière ainsi que pour la mise à disposition de ses compétences et de son temps pour la Paroisse. »

Yvan Jaquet remercie Manuel Francey pour son rapport et leur travail effectué par la commission financière.

Approbation

Le Président demande ensuite à celles et ceux qui acceptent les comptes 2016 tels que présentés de le manifester par main levée :

Contrepartie : 0 Abstention : 0

Unanimité : 23 personnes.

Les comptes 2016 sont ainsi approuvés à l'unanimité.

Yvan Jaquet remercie l'assemblée pour ce vote.

3. Budget 2017 et rapport de la commission financière

Budget 2017

La parole est à nouveau donnée à Chantal Jaquet, pour la présentation de ce budget 2017 sur écran, qui présente un bénéfice de Fr. 5533.00 sur un total de charges de plus de Fr. 374'210.00.

Après la présentation de la caissière, Yvan Jaquet apporte quelques précisions sur ce budget : il est plus élevé car il y aura, entre autres, cinq médaillés Bene Merenti, les volets de la chapelle Rose à rénover ainsi que le changement de la cuisine à la cure d'Enney.

Il ouvre ensuite la discussion sur le budget. Aucune remarque n'étant faites, il donne à nouveau la parole à Manuel Francey pour le rapport de la commission financière.

Rapports de la commission financière

« La commission financière s'est réunie le 10 mars dernier pour analyser le budget de fonctionnement 2017.

Nous en avons discuté avec Chantal Jaquet, caissière, qui nous a donné toutes les explications souhaitées.

Ce budget d'exploitation inclut Fr. 65'000.00 de travaux d'entretien et de rénovation sur les immeubles dont la Paroisse est propriétaire. Malgré cela, ce budget est basé sur des estimations prudentes et équilibrées puisqu'il dégage un petit bénéfice de Fr. 5'533.00. En conséquence, nous demandons à l'assemblée d'accepter le budget 2017 tel qu'il vous a été présenté. »

Au nom du Conseil de paroisse et de la caissière, Yvan Jaquet remercie sincèrement les trois membres de la commission financière pour l'excellente collaboration et la confiance qu'ils leur accordent.

Approbation

Le Président demande à celles et ceux qui acceptent le **budget 2017** tel que présenté de le manifester par main levée :

Contrepartie : 0 Abstention : 0

Unanimité : 23 personnes

Le budget 2017 est ainsi approuvé à l'unanimité.

Au nom du conseil de Paroisse, Yvan Jaquet tient à adresser à Chantal Jaquet, sa reconnaissance pour tout le travail accompli au niveau de la tenue des comptes durant l'année, du bouclement de ceux-ci, de la préparation du budget, ceci toujours dans un esprit de parfaite collaboration avec le Conseil de paroisse. Il estime que c'est très rassurant de pouvoir compter sur une collaboratrice qui travaille de manière aussi professionnelle et minutieuse. Il demande à l'assemblée de l'applaudir.

4. Pastorale : bilan et perspectives

La parole est donnée à Christiane Bord, déléguée de l'Equipe pastorale. Elle commence par saluer l'assemblée et remercie les membres du conseil de paroisse. Elle souligne la bonne tenue des affaires de la Paroisse dans les trois communautés et mentionne qu'elle a beaucoup de plaisir de participer aux séances en leur compagnie.

Dans le bilan et perspectives :

- Evènement le plus marquant de l'année : le pèlerinage à Padoue et Venise avec les servants de messe. Ce fût des moments forts et les trois communautés étaient bien représentés. A noter que le groupe complet des servants de messe d'Estavannens était présent.
- Le 28 mai prochain il y aura la 1ère communion à Grandvillard (dix-sept enfants sur les trois communautés), un nombre conséquent de premiers communiants depuis bien longtemps. Ceci n'a pour autant pas augmenter pour l'instant le groupe des servants de messe.

- Le 11 juin prochain, les premiers communiés seront réunis à Grandvillard pour la Fête Dieu.
- La célébration de la passion aura lieu à 15h à Enney et à 18h au Home de Villarssous-Mont. Le même jour, il y aura une messe réunissant toutes les communautés aux Marches dès 21h.
- Christiane Bord demande à l'Assemblée l'avis sur le nouveau bulletin paroissial. L'Assemblée le trouve très bien dans l'ensemble.

Pour la suite, c'est l'Abbé Deschenaux qui prend la parole.

- Depuis trois ans l'UP est en « Chantier permanent », notamment depuis la retraite de l'Abbé Guy Oberson et le regroupement de l'UP (intégration Charmey, etc...). Il y a eu pas mal de problèmes et tensions notamment avec Charmey. Le démarrage a été difficile mais les choses sont à présent en train de se calmer.
- Une réflexion de l'équipe pastorale par rapport à l'horaire des messes dans l'UP. Pas mal de changement dès le 1^{er} septembre 2017 (les informations suivront dans le bulletin « Essentiel » du mois de juin). A noter qu'il n'y aura pas de changement particulier pour Bas-Intyamon. Tous les samedis soir la messe sera célébrée à Crésuz à 17h ainsi qu'à 18h à Broc. La Messe aux marches est maintenue à 10h30. Une messe sera célébrée tous les dimanches à 10h à l'Eglise de Neirivue. Il souligne que le choix s'est porté sur Neirivue car l'église est « facile d'accès », et Neirivue se situe plus ou moins au centre de l'Intyamon. La taille de l'Eglise a également joué un rôle dans ce choix. Ce qui implique, au final, que pour chaque paroisse il n'y aura plus qu'une messe par mois le dimanche.
- Le planning des messes de fêtes pour l'année pastorale prochaine est en cours d'établissement. C'est un gros travail. Dix-sept messes sont déjà prévues pour la prochaine Toussaint (cependant plus d'alternance entre matin et après-midi).
- Actuellement, l'équipe pastorale compte six personnes, qui se réunissent tous les mardis. L'Abbé Deschenaux souligne qu'il y a une très bonne entente entre eux.
- L'Abbé Deschenaux profite de remercier les conseillers Paroissiaux pour leur travail et leur dévouement.

Suite à ce bilan et perspectives, M. Roger Thorin prend la parole et propose de revenir à la messe à 19h toute l'année car il y a effectivement un problème de présences lors du changement d'heure.

L'Abbé Deschenaux lui répond en soulignant qu'il est personnellement contre les changements d'horaire de messe. Il propose de souligner ce point lors du prochain conseil pastoral qui aura lieu au mois de mai. Il mentionne également que l'UP compte plus de 10'000 paroissiens, 24 lieux de cultes et 4 Homes à gérer ce qui n'est pas si évident.

Yvan Jaquet remercie Christiane Bord et l'Abbé Deschenaux pour leurs exposés sur le bilan de l'année 2016 et les perspectives 2017 en ce qui concerne la pastorale. Il remercie également Christiane Bord pour sa présence chaleureuse et active à chacune des séances du conseil de paroisse, en tant que déléguée de l'équipe pastorale.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des paroisses de l'UP Notre-Dame de l'Evi

L'assemblée est maintenant amenée à approuver la modification des statuts de l'Association des paroisses de l'UP Notre-Dame de l'Evi.

Yvan Jaquet donne quelques précisions à ce sujet (présentation powerpoint). Officiellement, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Evêque Monseigneur Charles Morerod a rattaché les paroisses suivantes à notre UP:

- Paroisse de Saints-Jean-et-Paul et Saint-Laurent pour le Val de Charmey (Charmey et Cerniat)
- Paroisse de de Saint-François d'Assise pour Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens
- Paroisse de Sankt-Stepha pour Jaun. A ce sujet, l'Abbé Deschenaux donne quelques précisions sur le rattachement de la Paroisse de St-Stephan (Jaun) : cette paroisse fait à présent partie de l'UP mais se gère administrativement ellemême.

Et aussi précédemment :

- Paroisse de Saint-Claude pour Botterens
- Paroisse de Saint-Othmar pour Broc

Ces nouvelles paroisses intégrées à notre UP constituent un changement majeur et, selon les statuts, nécessitent l'approbation des différentes assemblées paroissiales de notre Association de l'UP de Notre-Dame de l'Evi.

Les nouveaux statuts pouvaient être consultés sur le site internet avec le procès-verbal et également auprès de notre secrétariat.

Yvan Jaquet propose de ne pas lire tous les articles des statuts, mais plutôt de citer les changements des membres et de rappeler les tâches de l'association des paroisses de notre UP ainsi que la composition des membres à l'assemblée des délégués.

En terme de changement pour la paroisse de Bas-Intyamon, selon le budget 2017 approuvé lors de l'assemblée des délégués du 23 février 2017, cela correspond à une différence de près de Fr. 261.70 par rapport à celui de l'année 2016 sans les nouvelles paroisses, soit Fr. 19'132.00 en 2016 et Fr. 19'393.70 pour 2017.

Approbation

Le Président demande à celles et ceux qui acceptent la modification des statuts telle que présentée de le manifester par main levée :

Contrepartie : 0 Abstention : 0

Unanimité : 23 personnes

La modification des statuts de l'Association des paroisses de l'UP Notre-Dame de l'Evi est ainsi approuvé à l'unanimité.

6. Divers

En ouverture de ce point, Yvan Jaquet prend la parole.

Il parle tout d'abord de l'incendie de Villars-sous-Mont qui a bouleversé chacun d'entre nous. Il mentionne que Bertrand Sparfel, membre de la commission financière et présent lors de cette assemblée, a été personnellement touché.

Bertrand Sparfel prend à son tour la parole et remercie chaleureusement et sincèrement toutes les personnes qui l'ont soutenu et ont soutenu toutes les autres victimes de l'incendie.

L'Abbé Deschenaux signale également que les récoltes des quêtes (environ Fr. 5'000.00) ont été versées sur le compte bancaire commun ouvert par la commune de Bas-Intyamon en faveur des victimes de l'incendie.

Yvan Jaquet ouvre ensuite la discussion sur les "divers" en demandant si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Bernadette Kaeser : se demande si, suite au regroupement de nouvelles paroisses dans notre UP, les « nouveaux » chœurs mixtes vont faire à présent partie des Céciliennes. L'Abbé Deschenaux lui répond que la question se pose, même si actuellement les Céciliennes de l'EVI ne sont pas touchées par ce problème.

Rita Pasquier demande ensuite quel est le propriétaire du chemin qui mène à la Chapelle du Dah. Elle mentionne que ce sentier est rempli de trous et demande s'il serait envisageable de le remettre en état. Selon réponse du conseil de paroisse, c'est la commune qui en est propriétaire. Claudio Derrada, conseiller communal, ici présent, prend note qu'il faut « rafistoler » les trous sur cette route et en discutera lors de la prochaine séance du conseil communal de Bas-Intyamon.

Aucune autre personne ne souhaite à présent prendre la parole.

En levant cette assemblée, Yvan Jaquet remercie les paroissiens pour leur présence et leur aimable attention. Il leur souhaite de belles et saintes Fêtes de Pâques.

L'assemblée est close à 21h06.

Cécile Conus, au nom du conseil, demande l'assemblée d'applaudir Yvan Jaquet pour son remarquable travail !

La Secrétaire : Le Président : Adeline Conus Yvan Jaquet

Copie à : Abbé Claude Deschenaux

Mme Christiane Bord Membres du Conseil (6) Mme Chantal Jaquet